

NÉGOCIATIONS SALARIALES

Du concret, tout de suite !

Depuis 2000, les revalorisations infinitésimales de nos rémunérations se sont traduites par une perte de pouvoir d'achat de l'ordre de 8 %. Cette dégradation est encore plus forte pour les plus jeunes, compte tenu de l'importance des frais de déplacement et de logement dans leur budget.

À l'heure où les salariés sont très vivement sollicités pour réussir l'opération Natlix, nous serons très attentifs à l'attitude de nos employeurs lors de la négociation annuelle sur les rémunérations qui s'ouvre le 2 novembre.

Toute proposition d'augmentation générale pour l'année 2007 qui n'intégrerait pas cette réalité sera considérée par le SYNDICAT-UNIFIÉ/UNSA comme une provocation.

LES ACTIONS NATIXIS NE SONT PAS UNE RÉPONSE À LA PERTE DE POUVOIR D'ACHAT

Nous mettons en garde nos employeurs sur le fait que la question cruciale du pouvoir d'achat des salariés ne se réglera pas avec des titres Natlix.

D'ailleurs, nos premières informations sur l'opération « actionnariat salariés », prévue au printemps 2007, montrent qu'elle va surtout privilégier les dirigeants. En effet, l'opération devrait reposer sur trois modes différents (stocks options, distribution gratuite et souscription avec ou sans abondement par les salariés) dont les futurs dirigeants de Natlix détermineront les modalités précises, notamment les bénéficiaires. D'ores et déjà, nous constatons que la part belle est faite aux stocks options (10 millions de titres) contre 6 millions de titres distribués gratuitement. Quand on sait que les stocks options sont généralement réservées aux dirigeants, on voit tout de suite le sens que prendra la répartition !

APPLICATION DE L'ARRÊT SUR LES BULLETINS DE SALAIRE

Le contentieux en matière salariale est aggravé par le blocage fait par la CNCE de ne pas appliquer la décision de justice de début juin 2006. Cette décision enjoint d'établir nos bulletins de salaire en distinguant les avantages individuels acquis du salaire de base (prime familiale, prime de vacances, prime de durée d'expérience, pour les salariés entrés avant octobre 2002).

Nous avons indiqué à la CNCE que nous étions ouverts à une négociation sur ce point permettant d'en sortir « par le haut ». L'attentisme des employeurs n'est pas tolérable et nous conduit aujourd'hui à interpellé à nouveau le juge pour contraindre la CNCE à appliquer la décision de justice.

TROIS REVENDICATIONS ESSENTIELLES

Le 2 novembre, en Commission Paritaire Nationale sur la NAO, le SYNDICAT-UNIFIÉ/UNSA exigera :

- ⇒ une revalorisation générale des rémunérations, sur la base de la perte en pouvoir d'achat constatée depuis 2000, avec une prise en compte différenciée des plus bas salaires,
- ⇒ une revalorisation de la grille des rémunérations (RAM),
- ⇒ la négociation de modalités d'application de la décision de justice imposant le rétablissement de nos bulletins de salaire.

En cette période de très forte sollicitation commerciale, les employeurs doivent prendre dès maintenant des engagements significatifs en matière de salaires, au risque de voir se développer ici ou là, dès les tout prochains jours, des mouvements de mécontentement.

Le Secrétariat National :

Jean-David Camus, Gérard Commarmond, Patrick Galpin, Serge Huber et Michel Ricard.